



**ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC**

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale réaffirme l'importance de défendre la langue française au travail afin d'assurer sa pérennité;

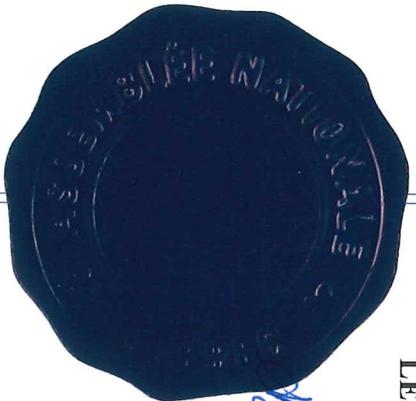
QU'elle reconnaisse que la Loi sur les langues officielles fédérale échoue à protéger la langue française au Québec;

QU'elle souligne l'importance que la Charte de la langue française s'applique aux entreprises de compétence fédérale, incluant leurs dirigeantes et leurs dirigeants;

QUE l'Assemblée nationale exige également que les ministères et organismes fédéraux situés sur le territoire du Québec soient assujettis exclusivement à la Charte de la langue française.

**COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À
L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE
LE 4 NOVEMBRE 2021.**

Québec, ce seizième jour de novembre 2021




ARIANE BEAUREGARD

Directrice de la séance et de la procédure parlementaire
Assemblée nationale